

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2022_004

OBJET :

COMMISSION 1

AMENAGEMENT

*Avis sur l'étude
d'impacts relatifs au
projet de modernisation
de l'aéroport LILLE-
LESQUIN*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de Communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 24 janvier 2022, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président

Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président

Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE

Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART

Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

COMMISSION 1

AMENAGEMENT

Avis sur l'étude d'impacts relatifs au projet de modernisation de l'aéroport LILLE-LESQUIN

La société « Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin par concession de service public délivrée par le SMALIM, propriétaire de la plateforme, porte un projet dit de « modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ».

Ce projet s'étale sur la durée de la concession 2020-2039 et comporte deux volets :

- la mise aux normes réglementaires de sécurité de la plateforme aéroportuaire,
- son extension afin d'accueillir entre 3,4 et 3,9 millions de passagers d'ici 2039 (2,2 millions en 2019), avec une augmentation du nombre de mouvements évaluée par Aéroport de Lille à + 17% de mouvements commerciaux ou + 12% de mouvements totaux en 2039.

Eu égard à la nature de ce vaste projet qui concerne le cadre de vie des habitants des 38 communes de Pévèle Carembault, la demande d'autorisation environnementale conjointe à la demande d'autorisation du permis de construire, émise par Aéroport de Lille SAS, a fait l'objet d'une enquête publique du 10 janvier au 14 février 2022 diligentée par la Préfecture auprès de 67 communes.

Suite à cette enquête publique et conformément à l'article L181-10 II du Code de l'Environnement, la Préfecture demande aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, de donner leur avis sur la demande de permis de construire conjointe à la demande d'autorisation environnementale. De plus, conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire – en l'espèce - avant le 28 février 2022.

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

D'émettre un avis favorable sous conditions, uniquement pour la partie mise aux normes réglementaires de sécurité du projet.

- Pour le volet mise aux normes réglementaires de sécurité du projet
- À condition qu'un couvre-feu d'au moins 7h d'affilée – 23h à 6h par exemple - soit instauré sur la plateforme de Lille-Lesquin, afin de préserver le sommeil et la santé tant morale que physique des habitants.
- À condition également que Monsieur le Ministre délégué aux Transports prenne un arrêté ministériel prévoyant des amendes significatives – jusqu'à 40.000 euros sur certains aéroports – à l'encontre des compagnies aériennes dont les avions ne respectent pas les trajectoires, les horaires de vol (retards en pleine nuit), et autres obligations environnementales telles que le bruit et la pollution.
- À condition que des taxiways en pistes 08 et 26 permettent aux avions de décoller plus loin sur les pistes afin qu'ils survolent les premiers riverains à plus haute altitude qu'aujourd'hui.
- À condition que les flottes d'avions soient renouvelées très rapidement en faveur d'avions moins bruyants et moins polluants.
- À condition que les lignes accueillies sur la plateforme de Lille-Lesquin représentent plus de 2h30 de trajet en train, afin de favoriser les transports propres préservant notre environnement.

- À condition, enfin, que le projet porté par Aéroport de Lille s'accompagne impérativement de la création de nouvelles dessertes de transports en commun en mode propre (tramway, métro, supraway...) en plus du renforcement des navettes bus et autres lignes de bus prévues dans le projet.

D'émettre un avis défavorable pour l'extension de l'aéroport :

- Contre le doublement du nombre de passagers (trafic routier accru)
- Contre l'augmentation de 17% ou plus du nombre de mouvements (nuisances de bruit et de pollution de l'air)
- Contre l'augmentation de l'artificialisation des sols par la création de parkings supplémentaires (risques de pollution de la nappe phréatique dans une zone de champs captants d'eau potable, cruciale pour l'alimentation en eau de la Métropole lilloise)
- Contre la réalisation d'une opération immobilière qui reste possible à terme dans la mesure où celle-ci n'est que « suspendue » actuellement dans le projet. Cette opération immobilière engendrerait en effet une augmentation de 71% du trafic routier, ce qui serait réellement insupportable.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- ***D'émettre l'avis sur les demandes d'autorisation relatives au projet de modernisation de l'aéroport de LILLE-LESQUIN tel qu'énoncé ci-dessus.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY